

*Les crédits*

de notre pays et les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de cette dimension qui nous distingue des autres pays, tels les États-Unis.

C'est pourquoi les communautés francophones dont je suis membre tiennent tant à ce que leurs enfants puissent conserver leur langue dans un environnement très majoritairement anglophone. Voilà aussi pourquoi les anglophones du Québec sont préoccupés par leur nombre décroissant et par la nécessité de préserver leurs institutions sociales, culturelles et scolaires.

*[Traduction]*

Ce sont des préoccupations que partagent quotidiennement de nombreux Canadiens membres d'une minorité linguistique. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement fédéral appuie les efforts des groupes minoritaires pour changer les choses et prendre en main le développement et l'avenir de leur communauté.

On aurait du mal à imaginer comment on pourrait promouvoir l'usage du français et de l'anglais au Canada, sans en appuyer vigoureusement l'usage quotidien dans les collectivités.

C'est surtout par l'éducation que le gouvernement fédéral a contribué au développement des communautés minoritaires tout en respectant le fait que tout ce qui touche à l'éducation est du ressort provincial.

Lorsqu'en 1982, le Canada a adopté la Charte canadienne des droits et libertés, il a pris position en faveur des droits des minorités, et notamment de leurs droits linguistiques. L'article 23 de la Charte garantit aux communautés de langue minoritaire non seulement le droit à l'éducation dans leur langue mais aussi le droit de gérer leurs propres institutions.

Ces droits ont été précisés par deux décisions de la Cour suprême du Canada, à savoir la décision Mahé et la décision concernant les droits à l'éducation au Manitoba, en mars 1993.

En tant que citoyens canadiens, nous devons respecter ces droits. C'est pourquoi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour que les anglophones du Québec et les francophones hors Québec puissent être éduqués dans leur langue et pour que tous les Canadiens puissent apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde.

*[Français]*

De plus, le gouvernement fédéral a récemment élargi son champ d'activité à l'appui de l'éducation dans la langue de la minorité.

• (1620)

Il a, en effet, adopté des mesures spéciales visant à aider certaines provinces à mettre en place des structures permettant à la minorité de gérer ses écoles, comme le prévoit l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et à faciliter l'accès des

francophones hors Québec à l'éducation postsecondaire en français.

Cet appui contribuera à offrir aux jeunes des minorités linguistiques, qui sont les adultes de demain, des chances égales de participer activement à la vie de notre pays et à son essor.

Dans ma province, par exemple, ces mesures spéciales que le gouvernement fédéral a adoptées auront permis la création d'un réseau de trois collèges de langue française, dont la Cité collégiale, ici même à Ottawa, qui remporte déjà d'énormes succès.

Les représentants de la communauté franco-ontarienne travaillent d'arrache-pied depuis des années à la mise en place de collèges dans leur région et le succès de la Cité collégiale confirme le besoin réel.

*[Traduction]*

L'importance de l'enseignement dans la langue minoritaire pour les minorités linguistiques est évidente. Comme l'avait fait remarquer la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'absence d'un enseignement adéquat a empêché ces minorités de contribuer à part entière à la société canadienne. Nous commençons à peine à remédier aux effets de ces lacunes.

J'appartiens à une minorité francophone et je suis fier de mes origines. Le français est ma langue maternelle et celle de près de 978 000 personnes vivant à l'extérieur du Québec. En outre, l'anglais est la langue maternelle de 665 000 habitants du Québec. Cela représente une portion importante de la population canadienne. En fait, ces minorités sont plus nombreuses que la population de plusieurs provinces.

Les gens de minorités de langue officielle sont répartis dans tous les coins du pays. En ma qualité de Franco-Ontarien de quatrième génération, je suis fier d'affirmer que, seulement en Ontario, il y a un demi-million de francophones. Les Acadiens forment le tiers de la population du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada. La plus grande minorité provinciale est celle des anglophones du Québec.

Nombreuses ou non, concentrées ou réparties sur de grandes étendues, ces minorités contribuent de manière importante à la société canadienne.

*[Français]*

La motion du Parti réformiste qui est devant nous aujourd'hui propose le bilinguisme territorial, que ses députés décrivent aujourd'hui comme unilinguisme territorial, comme nouvel aménagement linguistique au Canada, une sorte de «ethnic cleansing» à la manière du Parti réformiste. Cette solution territoriale, que l'on retrouve dans certains pays d'Europe, pourrait sembler attrayante à première vue. Pourtant, un examen plus poussé montre qu'elle ne correspond pas à la réalité régionale et démographique du Canada.